

Le saturnisme infantile désigne l'**intoxication** aigue ou chronique **par le plomb** touchant l'enfant de moins de 18 ans. Il peut entraîner de graves conséquences irréversibles notamment sur le développement cognitif et psychomoteur. Les cas de saturnisme font donc l'objet d'une **déclaration obligatoire**.

1. Epidémiologie

En 2015, le seuil de déclaration obligatoire du saturnisme infantile a été abaissé à 50µg/L de plomb dans le sang ce qui a logiquement augmenté le nombre de cas par rapport aux années précédentes. En effet, le nombre de cas chez les enfants de 0-17ans était de 156 en 2014 contre 620 en 2018. Cependant, ces chiffres restent en deçà de la réalité, le nombre de dépistages étant insuffisant.

2. Population à risque

- **Les enfants de moins de 7 ans** du fait d'une activité mains-bouche importante,
- **Les femmes enceintes** car le plomb franchit la barrière transplacentaire d'où un risque pour le fœtus,
- Les familles en **situation de précarité**, logeant dans une maison ancienne (construite avant 1949) ou en rénovation, les parents ayant une **activité professionnelle à risque** (exposant au plomb),
- Les secteurs les plus touchés sont : le bâtiment (peinture ancienne, couverture...), l'industrie (métallurgie, recyclage électronique...) et l'artisanat (fabrications de vitraux, poterie...).

3. Contamination

Le plomb pénètre par voie digestive (aliments, boissons, écailles de peinture), respiratoire (poussières) ou sanguine (mère-fœtus).

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament demande de ne plus utiliser les médicaments à base d'argiles extraites du sol (ex : la Diosmectite SMECTA®) chez l'enfant de moins de 2 ans, les femmes enceintes ou qui allaitent, en raison de la possible présence d'infime quantité de plomb, même si le traitement est de courte durée.

Une fois dans l'organisme, le plomb se diffuse vers des organes comme le cerveau, les reins, le foie et les os. Il est stocké dans les os (à 90%) où il s'accumule au fil du temps. Il peut être libéré plusieurs années après l'exposition d'où des effets souvent tardifs de l'intoxication.

L'absorption peut être majorée par le jeûne, les régimes riches en graisse, la carence en fer, les régimes pauvres en calcium.

4. Clinique

Selon l'âge et la durée d'exposition, les troubles provoqués par le plomb peuvent être **réversibles** comme les troubles digestifs ou **irréversibles** comme le retard mental, les troubles psychomoteurs voire un ralentissement de la croissance.

Les premiers symptômes du saturnisme peuvent parfois passer inaperçu. On retrouve la fatigue, les maux de tête et de ventre, la constipation ou encore les nausées-vomissements.

Le plomb peut également être la cause d'anémie entraînant une pâleur.

À des niveaux élevés, le plomb s'attaque au cerveau et au système nerveux central, provoquant des convulsions, le coma et même la mort.

5. Traitement

Le traitement à mettre en place va dépendre de la valeur du taux de plomb dans le sang de l'enfant. Dans tous les cas, **la source d'intoxication doit être supprimée** et on associera des conseils hygiéno-diététique à la prise en charge. Toute valeur du taux de plomb dans le sang de plus de 50 µg/L doit faire l'objet d'une **déclaration obligatoire** auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

- Valeurs inférieures à 250µg/L : taux de plomb contrôlé régulièrement.
- Valeurs supérieures ou égales à 250 µg/L : enfant adressé à une structure capable d'évaluer l'intoxication et de discuter de la mise en place éventuelle d'un traitement chélateur (médicament se liant au plomb afin de l'éliminer).
- Valeurs de plus de 450 µg/L : enfant adressé en urgence à un service de pédiatrie spécialisé pour la mise en œuvre d'un traitement chélateur.

6. Prévention

Des mesures hygiéno-diététiques peuvent être mises en place afin de limiter les risques d'intoxication au plomb :

- S'assurer que les enfants n'ont pas accès à des peintures écaillées à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison ou à des jouets qui ne seraient pas estampillés CE.
- Laver les mains des enfants avant chaque repas et leur couper les ongles.
- Eviter de fumer en présence des enfants, le tabagisme passif est aussi une source d'exposition au plomb.
- Faire couler l'eau du robinet quelques instants avant consommation si les canalisations sont en plomb.
- Ne pas consommer les légumes et fruits des jardins si le sol est pollué par le plomb.
- Prendre des repas réguliers (éviter le jeûne) et équilibrés (apport en calcium, fer,...), etc.